

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 27 Septembre 2024

Étaient présents :

Mmes Duwicquet, Goube, MM Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Legrand, Mequignon, Waymel.

Étaient excusés :

Mme Chevalier, Delrue, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck,
Houssin, Ledoux, Perin.

Vu le rapport n° 19-24

DECIDE

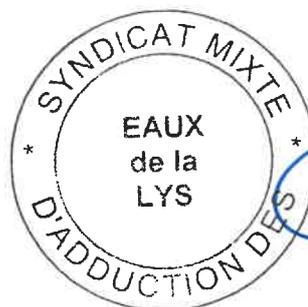
- d'autoriser l'acquisition d'un logiciel de rédaction et de suivi des marchés publics,
- de passer les marchés correspondants,
- d'imputer les sommes aux comptes correspondants,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

RAPPORT : 19-24

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA LYS**

OBJET : Acquisition d'un logiciel de rédaction et de suivi des marchés publics

Compte tenu du nombre de marchés à lancer prochainement, l'acquisition d'un logiciel de rédaction et de suivi permettrait de sécuriser l'ensemble des procédures à lancer et le suivi notamment administratif et financier avec la possibilité de générer les documents de la vie d'un marché dans les délais (ordres de service, PV de réception, décomptes et situations pour les paiements, sécurisés par un générateur de documents, un agenda automatique, une aide juridique complète, un suivi budgétaire et une dématérialisation totale).

Une consultation doit être lancée. La procédure mise en œuvre sera conforme aux articles R2121-1, R2121-5 et R2122-8 du code de la commande publique.

On estime le coût de ce logiciel à 6000 € par an qui pourrait être couvert par la subvention du programme Interreg (2024-2028), couvrant une partie des frais de fonctionnement s'élevant à environ 6 000 € par an (en fonction des frais de personnel déclaré). Une fois le programme Interreg terminé, la charge de ce logiciel reviendrait au SMAEL à 100 %.

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- L'achat d'un logiciel de rédaction et de suivi des marchés publics,
- la passation des marchés correspondants,
- l'imputation des sommes aux comptes correspondants,
- l'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le

17 SEP. 2024

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX